

PREMIÈRES INFORMATIONS

RÉSULTATS PROVISOIRES DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 1^{ER} JANVIER 1996

Avertissement

En raison de problèmes postaux (réception tardive des questionnaires par les entreprises à la suite des grèves de décembre 1995) et du renouvellement d'un tiers de l'échantillon, l'exploitation provisoire, dite 1er tour ACEMO, porte sur un nombre de réponses plus faible que lors des trimestres précédents. Ceci ne permet pas, en particulier, de publier l'évolution de l'emploi salarié qui est calculée à partir des seuls établissements ayant répondu lors de deux enquêtes successives. L'attention du lecteur est attirée sur la relative fragilité des chiffres publiés ci-après, relatifs aux salaires et à la durée du travail.

L'évolution de l'emploi salarié du 4ème trimestre 1995, issue d'estimations de l'INSEE réalisées à partir du 2ème tour ACEMO et des statistiques de l'UNEDIC, fera l'objet de la publication habituelle dont la date de parution est fixée au 06 mars 1996.

- La durée hebdomadaire effective du travail est en nette baisse pour les ouvriers par rapport au début du quatrième trimestre 1995; elle s'établit à 38,91 heures pour l'ensemble des salariés, à 38,88 heures pour les non-ouvriers et à 38,95 heures pour les ouvriers; à cette époque de l'année, la tendance est toujours à la baisse depuis 1985;
- L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de +0,6% d'octobre 1995 à janvier 1996; ceci porte son augmentation depuis janvier 1995 à +2,4%. Dans l'hypothèse d'une hausse des prix (tabac exclu) de +1,8% de janvier 1995 à janvier 1996 (prévisions INSEE), le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier se serait élevé de +0,6 point au cours de cette période(*);
- Le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés progresse de +0,4% d'octobre 1995 à janvier 1996; sur un an, l'augmentation est de +2,1%. Le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés se serait accru de +0,3 point durant cette période(*)

() : Le calcul de la variation du pouvoir d'achat se fait, pour les deux indicateurs du salaire ci-dessus, à partir de la progression de l'indice des prix à la consommation - hors tabac -, pour l'ensemble des ménages, à cause de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. En revanche, les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier.*



Évolution du taux de salaire horaire ouvrier, du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés et du SMIC
au mois de janvier 1996

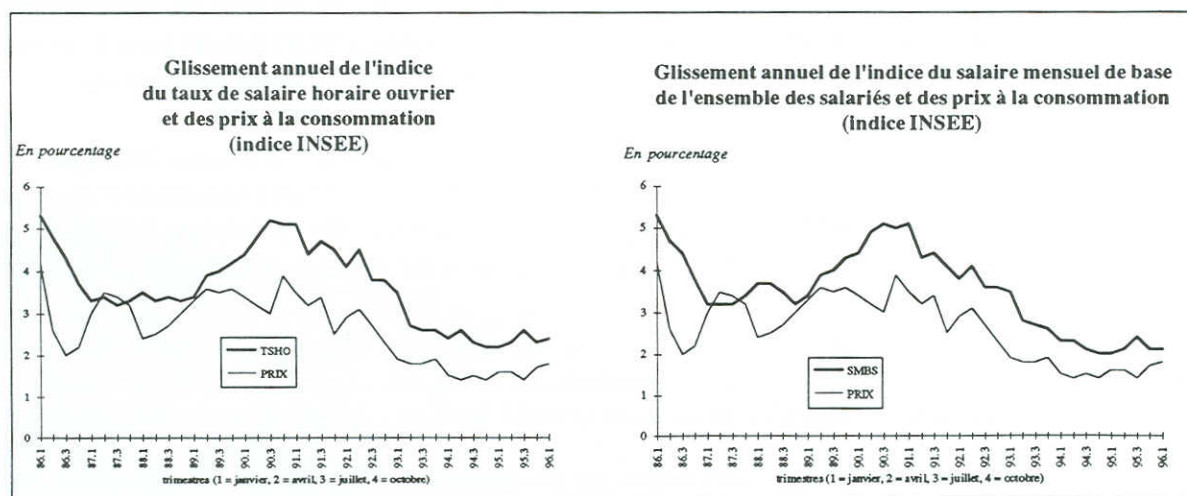
En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier (1)	Sur un an de Janvier à Janvier
TAUX DE SALAIRE HORAIRE DES OUVRIERS	1986	+0,9	+1,0	+0,7	+0,6	
	1987	+1,0	+0,8	+0,8	+0,8	86 à 87 = +3,3
	1988	+0,8	+0,9	+0,8	+0,9	87 à 88 = +3,5
	1989	+1,3	+0,9	+1,0	+1,1	88 à 89 = +3,4
	1990	+1,6	+1,3	+0,9	+1,2	89 à 90 = +4,4
	1991	+1,0	+1,6	+0,7	+0,8	90 à 91 = +5,1
	1992	+1,3	+0,9	+0,7	+0,6	91 à 92 = +4,1
	1993	+0,5	+0,8	+0,7	+0,3	92 à 93 = +3,5
	1994	+0,7	+0,6	+0,6	+0,4	93 à 94 = +2,4
	1995	+0,8	+0,9	+0,2	+0,6(p)	94 à 95 = +2,2
	1996					95 à 96 = +2,4(p)
SALAIRE MENSUEL DE BASE DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS	1986	+0,9	+1,0	+0,7	+0,6	
	1987	+0,9	+0,9	+0,9	+0,8	86 à 87 = +3,2
	1988	+1,0	+0,9	+0,8	+1,0	87 à 88 = +3,7
	1989	+1,3	+1,0	+1,0	+1,0	88 à 89 = +3,4
	1990	+1,7	+1,3	+0,9	+1,1	89 à 90 = +4,4
	1991	+1,0	+1,3	+0,6	+0,8	90 à 91 = +5,1
	1992	+1,3	+0,9	+0,7	+0,6	91 à 92 = +3,8
	1993	+0,6	+0,7	+0,6	+0,3	92 à 93 = +3,5
	1994	+0,6	+0,6	+0,5	+0,3	93 à 94 = +2,3
	1995	+0,6	+0,8	+0,2	+0,4(p)	94 à 95 = +2,0
	1996					95 à 96 = +2,1(p)
SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)	1986	+0,0	+3,4	+0,0	+0,0	
	1987	+2,4	+1,0	+0,0	+0,0	86 à 87 = +3,4
	1988	+0,0	+3,3	+0,0	+0,0	87 à 88 = +3,4
	1989	+2,1	+1,9	+0,0	+0,0	88 à 89 = +3,3
	1990	+2,0	+2,5	+0,0	+2,1	89 à 90 = +4,0
	1991	+0,0	+2,3	+0,0	+0,0	90 à 91 = +6,8
	1992	+2,0	+2,3	+0,0	+0,0	91 à 92 = +2,3
	1993	+0,0	+2,3	+0,0	+0,0	92 à 93 = +4,3
	1994	+0,0	+2,1	+0,0	+0,0	93 à 94 = +2,3
	1995	+0,0	+4,0	+0,0	+0,0	94 à 95 = +2,1
	1996					95 à 96 = +4,0

(1) : Année (n + 1).

(p) : Chiffre provisoire.

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO), MTAS-DARES.



Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO), MTAS-DARES.

Les résultats présentés ici sont établis à partir des 16 500 premiers questionnaires exploitables reçus, le 06 février 1996, pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre de janvier 1996. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 10 salariés et plus.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le **Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)** 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : (1) 44.38.22.60. Télécopie (1) 44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Rédacteur en chef : Jean-Yves Rognant. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : (1) 48.39.56.00. Télécopie : (1) 48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (100 n°) : 600 F - Europe : 685 F - Autres pays : 915F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : en cours.